

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LA RÉPONSE DES MAIRES

Les nationalistes du Conseil municipal de Paris n'obtiennent pas le succès d'enthousiasme qu'ils espéraient.

On sait, en effet, qu'ils ont organisé pour le 23 septembre, un punch en l'honneur des maires de France.

Hélas, Monsieur Grébauval, reçoit tous les jours une avalanche de lettres venant de tous les points du pays, toutes déclinant l'invitation.

Refus, mépris, c'est à peu près tout ce que jusqu'ici les nationalistes de Paris ont reçu de la part des maires.

Qu'ils osent prétendre à présent que le « pays est avec eux ! »

Mais ce qui est le plus caractéristique, ce qui aura une portée, une influence plus grande sur « le pays » c'est l'attitude du gouvernement.

D'après des renseignements d'une certitude absolue, nous pouvons affirmer que le Président de la République et les membres du gouvernement n'assisteront pas aux fêtes de l'Hôtel-de-Ville.

Aussi, à cette heure, alors que le gouvernement sait qu'il groupera autour de lui, dans les jardins des Tuileries, plus de 15.000 maires, les nationalistes ont reçu à peine 700 adhésions!!!

De partout, les adresses de sympathie, d'encouragement, les adhésions au banquet du 22 parviennent au gouvernement.

De partout M. Grébauval reçoit des lettres de... (soyons courtois) refus!

Ah! comme aujourd'hui, Paris, le Paris républicain, doit regretter cette heure d'oubli qui lui vaut une municipalité indigne. Comme il doit être honteux aujourd'hui de ces édiles, dont les Caron, les Ballière, les Cailly sont encore les meilleurs.

Vraiment, les élections sont souvent l'effet du hasard : pour un oui, pour un non, le fantoche est élu, mais rarement on ne vit plus bizarre élection que celle du 6 mai à Paris. C'est pourquoi le « pays » ne peut la sanctionner, et les maires républicains doivent carrément refuser de se mêler aux éléments disparates du Conseil municipal de Paris.

Qu'ils aillent à Paris, les représentants de la province, de la petite ville, de l'humble commune, pour manifester de leurs sentiments républicains, pour acclamer la République et saluer les membres de ce Gouvernement qui ont tant fait pour la démocratie, — non pour faire le jeu des partis réactionnaires.

Depuis longtemps, les nationalistes, déchets de tous les partis ruinés, parlaient trop haut, avec trop d'insolence, « au nom du pays. »

L'heure est venue où le pays, par ses représentants, prouvera qu'il n'est pas avec eux.

EN CHINE

Suicides de Mandarins

Une dépêche de Pékin, en date du 1^{er} sept mbre. annonce qu'on rapporte que Yulu s'est suicidé avec toute sa famille après la défaite de Peïo Tsang. Hsoton s'est également suicidé. On ne sait pas où se trouve actuellement le prince Tuan. Le prince Ching était attendu le 3 septembre à Ching-To; il devait rentrer à Pékin escorté par un détachement de cavalerie japonaise et devait faire une visite non officielle aux représentants étrangers.

La famine

La population de Pékin étant presque réduite à la famine, les troupes japonaises ont fait des distributions de riz.

Un télégramme de M. Pichon

Le ministre des affaires étrangères a reçu le télégramme suivant de M. Pichon, daté de Pékin, 28 août :

« Le corps diplomatique, accompagné des détachements des troupes internationales, est entré aujourd'hui dans le palais impérial. Il a été reçu par les fonctionnaires, dont plusieurs ministres ou membres du Tsung Li Yamen. Les troupes non fait que défilé. Tout s'est très bien passé. Après notre sortie, les portes ont été fermées et les troupes internationales ont regagné leurs cantonnements; aucune personne de la famille impériale n'est à Pékin. J'espère que mes précédents télégrammes vous sont parvenus, aucune réponse ne m'est encore arrivée et je crains que les communications ne soient coupées entre Che-Fou et Shanghai. »

Questions d'Enseignement

Le certificat d'études primaires au Congrès des « Amicales »

Il a été fort malmené, en ces derniers temps, le petit diplôme de l'enseignement primaire. Des gens compétents, et non des moindres, ont fait son procès avec une vigueur d'argumentation qui a dû plus d'une fois, mettre ses défenseurs en difficile posture. Car, naturellement, il a eu ses défenseurs, également très qualifiés pour porter sur son cas une opinion motivée. L'écho de la querelle est arrivé — cela s'explique — jusqu'au Congrès des Amicales d'instituteurs, où l'on en a délibéré. Si l'on s'en rapporte aux comptes rendus des séances, la discussion a été plutôt chaude, et adversaires et partisans du certificat d'études primaires ont bataillé avec énergie. Ceux-là qui demandaient la suppression de l'examen, et par conséquent du diplôme, avançaient que le C. E. P. E. était une cause de surmenage pour le maître et pour les élèves, une excitation à l'abus de la culture de la mémoire, enfin une cause de dépopulation pour nos campagnes, les élèves des écoles primaires se croyant au-dessus d'un métier manuel ou d'une occupation agricole quand ils possèdent un diplôme.

A quoi, non sans raison, les défenseurs du C. E. P. E. répondaient :

Le C. E. P. E. donne un but défini, appréciable par tout le monde à l'enseignement primaire. Le surmenage dont on parle résulte de ce que la préparation au certificat est irrationnelle et faite sans méthode.

Le C. E. P. E. exerce une grande influence sur la fréquentation scolaire, qu'il favorise. La dépopulation des campagnes, dont on l'accuse, a d'autres causes.

Le C. E. P. E. est entré dans nos mœurs.

Le supprimer, ce serait s'exposer à voir les élèves des écoles publiques aller vers les écoles congréganistes qui maintiendraient le diplôme qu'elles décernent à défaut du diplôme officiel.

A une forte majorité, le Congrès a décidé que le certificat d'études primaires devait être maintenu, mais à l'unanimité, il fut décidé également qu'il y avait lieu de le réformer.

Voici le texte des vœux émis à ce sujet :

« I. L'examen du certificat d'études doit être maintenu.

« II Le niveau de l'examen correspondra au programme du cours moyen.

« Les épreuves seront classées en trois séries, savoir :

« 1. Des compositions éliminatoires d'écriture, d'orthographe, de rédaction, de calcul.

« 2. Des questions écrites d'histoire et d'éducation civiques, de géographie, de sciences physiques et naturelles, de dessin, d'agriculture ou de pêche côtière pour les écoles du littoral; de couture pour les filles.

« 3. D'une épreuve orale de lecture et de récitation ayant une durée maximum de dix minutes.

« III Les candidats à l'examen du certificat d'études auront au moins douze ans au 1^{er} octobre de l'année où ils se présentent.

« L'obtention du diplôme primaire ne sera en aucun cas une dispense de scolarité.

« IV Toutes les matières du programme, à l'exception du chant, de la gymnastique et du travail manuel, figureront parmi les épreuves de l'examen.

« L'écriture de la dictée servira d'épreuve d'écriture.

« L'épreuve spéciale d'orthographe sera maintenue. La dictée sera suivie de plusieurs questions permettant d'apprécier le jugement des candidats et leurs connaissances en français. L'orthographe sera notée de 0 à 5 et les questions de 0 à 5, l'ensemble de l'épreuve étant noté de 0 à 10.

« Dans la correction de l'orthographe, on tiendra compte obligatoirement des instructions ministérielles invitant les commissions d'examen à la tolérance ainsi que des réformes votées par le conseil supérieur de l'instruction publique.

« La composition française pourra être soit une narration d'un genre très simple et d'une portée morale, soit une lettre relative à la vie quotidienne, soit une rédaction portant sur des observations directes et personnelles, soit le compte rendu abrégé d'une lecture faite séance tenante.

« Un canevas accompagnera s'il y a lieu le texte du sujet, afin de guider les candidats dans la recherche des idées.

« La correction et la notation seront faites au double point de la forme et du fond, la note définitive étant ainsi la résultante des deux notes.

« L'épreuve du calcul comprendra deux problèmes simples dont l'un sera nécessairement une application du système métrique.

« L'épreuve d'histoire et d'éducation civique comprendra une série de questions d'histoire et une série de questions d'éducation civique.

« L'une au moins de ces dernières se rapportera à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

« L'épreuve des sciences physiques et naturelles comprendra des séries de questions se rapportant aux premières notions sciences; elles auront surtout une portée pratique soit en hygiène publique ou privée soit en économie domestique pour les filles.

« Les épreuves seront rendues équivalen-

tes pour un même département.

« V. Les Conseils généraux seront tenus d'inscrire chaque année au budget départemental le crédit nécessaire pour indemniser les membres des commissions d'examen.

« VI. Il sera interdit de classer entre eux les élèves ayant obtenu le certificat d'études primaires. »

Tout cela est fort bien, et rien ne semble plus logique que de voir figurer au programme de l'examen la plus grande partie des matières qui sont enseignées à l'école primaire. Comment se fait-il qu'on n'ait pas songé plus tôt à une disposition aussi juste! Eh! certainement, les rédacteurs du programme actuel n'eussent pas été fâchés de la prendre, mais ils prévoyaient une difficulté bien terre-à-terre et qui n'en avait pas moins être invincible, la difficulté de ne pas faire durer un examen déjà fatigant aussi bien pour les candidats que pour les examinateurs. L'a-t-on prévue, cette difficulté au Congrès des Amicales! Ne doit-on pas craindre, si le ministre prend un arrêté conforme aux décisions du Congrès que les examens du C. E. P. E. s'éternisent et ne mettent sur les dents élèves, maîtres et inspecteurs primaires? Que pensez-vous du « statu quo? »

L. A.

INFORMATIONS

Conseils d'arrondissement

L'Officiel de ce matin publie le décret convoquant les conseils d'arrondissement à la date du lundi 1^{er} octobre pour la seconde partie de leur session, qui ne pourra excéder cinq jours.

Les successions en 1899

Le ministère des finances vient de faire le relevé des valeurs déclarées dans les successions ouvertes durant l'année 1899.

Les résultats généraux relevés par cette statistique sont particulièrement intéressants et curieux. Pour 418 382 successions ouvertes l'année dernière, les valeurs transmises aux héritiers, se sont élevées à plus de six milliards et demi, exactement à 6,766,381,591 francs.

Dans ce total, les valeurs mobilières, tant françaises qu'étrangères, représentent une somme de 2,202,571,351 francs, soit exactement le tiers. Les immeubles figurent pour un peu plus de trois milliards, dont 1,588,841 fr. pour les immeubles urbains et 1,454,206,534 francs pour les immeubles ruraux.

Il y a, enfin, pour environ un milliard et demi de valeurs représentées par des biens meubles divers, à savoir: Numéraire, 80 millions; assurances sur la vie, 43 millions; dépôts dans les banques et comptes courants, 120 millions; livrets de caisse d'épargne et de caisse de retraites de la vieillesse, 76 millions; créances, 847 millions; fonds de commerce, 116 millions et meubles corporels, 237 millions.

Le banquet des maires

Les invités du gouvernement

A l'heure actuelle, le gouvernement a reçu la réponse de plus de 10,500 maires qui acceptent l'invitation au grand banquet du 22 septembre. Il est donc dès aujourd'hui certain que le chiffre des convives du banquet de 1889 — qui n'était que de 9,500 — sera dépassé dans de notables proportions. Les acceptations continuent, d'ailleurs, d'arriver à chaque heure. Les

